Image not found or type unknown

Succession non ouverte apres 60 ans

Par **juto bernard**, le **08/09/2017** à **23:26**

Bonjour,

Je dispose d'un terrain en friche de petite valeur et
je désirerai le vendre seulement la succession n'a jamais été faite (plus de 60 ans). Faut il que je recherche d'autres héritiers (personne ne s'étant jamais manifesté).

J'avais fait cette démarche auprès d'un notaire il y a 20 ans qui m'avait conseillé de ne rien faire vu le peu de valeur de ce terrain. Est-ce que, de nos jours, c'est toujours le cas ou existe-t'il d'autres démarches plus simples et moins onéreuses de disposer seul de ce terrain ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2017** à **07:29**

Bonjour,

Renseignez-vous d'abord pour savoir qui est aujourd'hui, inscrit comme propriétaire du terrain ? Le cadastre de la commune vous en dira +.

Par **youris**, le **09/09/2017** à **10:46**

bonjour,
si la succession n'a jamais été réglée, vous n'êtes pas propriétaire du terrain, vous ne pouvez donc pas vendre ce terrain qui est resté au nom du ou des défunts.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés